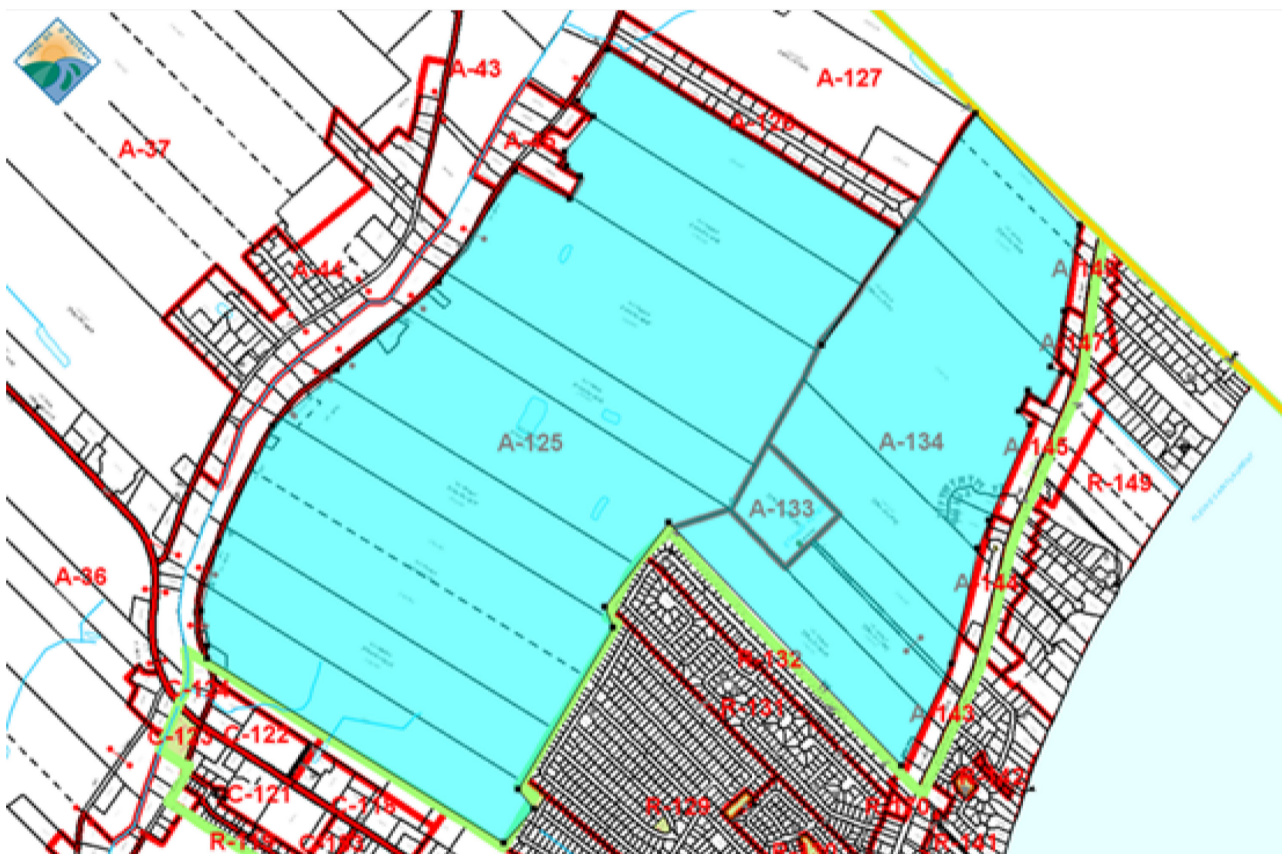


Avis aux personnes intéressées par une consultation publique sur un projet de règlement modifiant le règlement de zonage

Lors d'une séance tenue le 8 décembre 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro RRU2-70-2025 intitulé : **Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro RRU2-2012 aux fins d'autoriser les parcs et espaces verts dans les zones A-125, A-133 et A-134.**

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 janvier 2026 à 18 h 30, à l'Hôtel de Ville situé au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée à cette fin expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement a pour effet d'autoriser les parcs et espaces verts dans les zones agricoles A-125, A-133 et A-134, illustrées plus bas, aux fins d'y aménager des sentiers de plein air pour la randonnée pédestre, la raquette, le ski de fond et le vélo.



Le projet de règlement ainsi que le plan de zonage peuvent être consultés au bureau de la soussignée à l'Hôtel de Ville, aux heures normales de bureau ainsi que sur le [site Internet de la Ville](#).

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Ville de Lavaltrie, ce 9 décembre 2025

Marie-Josée Charron, greffière